



## **AVIS PUBLIC**

### **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1053-2017**

AVIS est par les présentes donné par la soussignée que lors de sa séance ordinaire tenue le 2 octobre 2017, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant :

#### **REGLEMENT NUMERO 1053-2017 RELATIVEMENT AU PROGRAMME D'AIDE SOUS FORME DE CREDIT DE TAXES DANS LE SECTEUR INDUSTRIEL DE LA VILLE DE BROMONT**

Tel que requis par la Loi, ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 14 décembre 2017.

PRENEZ EN OUTRE AVIS QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au vendredi de 8 h 45 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Bromont, ce 17<sup>e</sup> jour de janvier 2018.

La greffière,

Catherine Nadeau, avocate, OMA